

OUZBÉKISTAN

Tournée de conférences contre la peine de mort : portrait de Dilobar Khoudoberganova

Index AI : EUR 62/022/2004
ÉFAI

Jeudi 9 septembre 2004

DOCUMENT PUBLIC

Dilobar Khoudoberganova est née en 1981 à Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan. Tout comme son frère aîné Iskandar, elle a suivi ses études dans une école arabophone de Tachkent, considérée comme l'une des meilleures d'Ouzbékistan. Une fois son diplôme en poche, en 1998, elle s'est inscrite à la faculté de linguistique de l'université de Tachkent. Parallèlement, elle a commencé à travailler pour la radio d'État.

Sa vie a basculé un jour de fin février 1999, quand une vingtaine de soldats cagoulés, à la recherche de son frère Iskandar, ont mis son appartement sens dessus dessous. Dans le cadre de cette « enquête », le frère de Dilobar, Sanzhar, et son père, Erkin, auraient été roués de coup et torturés ; d'autres membres de la famille ont fait l'objet de menaces et d'intimidations de la part des autorités. Les deux parents de Dilobar ont dû être hospitalisés à la suite de ces violences et la jeune fille a été renvoyée de l'université.

Après avoir tenté de trouver un travail pour subvenir aux besoins de sa famille, elle a ouvert avec succès une petite blanchisserie avec quelques amis, mais très vite la boutique a dû mettre la clé sous la porte en raison des pressions croissantes exercées par les autorités ouzbèkes sur les petits commerces.

Ces deux dernières années, Dilobar a consacré la plupart de son temps à se battre pour sauver Iskandar, accusé de « terrorisme » et de « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel » et condamné à mort en 2002.

Malgré les menaces régulières et le harcèlement dont elle est victime de la part des autorités, Dilobar travaille comme bénévole au sein de l'organisation Mères contre la peine de mort et la torture afin d'aider les familles confrontées à une épreuve similaire. Elle assiste à des procès en tant qu'observatrice, conseille les parents de détenus sur les mesures qui peuvent être

prises et les aide à préparer des lettres et des recours. Par-dessus tout, elle peut partager la douleur des personnes qui font appel à cette organisation et leur redonner espoir.

Dans le cadre de ce travail, Dilobar a acquis une grande expérience des relations avec les autorités ouzbèkes et les organisations internationales. En mai 2003, par exemple, elle est intervenue dans une réunion de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui se tenait à Tachkent.

Cette année, Dilobar espère obtenir une place à la faculté de droit de l'université kirghize et ouzbèke d'Osh, au Kirghizistan. Toutefois, son rêve n'est pas de devenir avocate – elle espère qu'un jour son frère sera libre et qu'elle pourra faire ce dont elle rêve vraiment : ouvrir un magasin de jouets.

L'histoire d'Iskandar Khoudoberganov

Iskandar Khoudoberganov a été arrêté au Tadjikistan et remis aux forces de l'ordre ouzbèkes le 5 février 2002. Il était soupçonné d'avoir participé à des attentats à la bombe à Tachkent en février 1999.

Sa famille n'a été informée de son arrestation que le 18 mars par un avocat commis d'office et a été autorisée à lui rendre visite pour la première fois le 5 avril. Dans une lettre qu'il a réussi à faire passer en cachette à sa famille pendant le procès, Iskandar affirme qu'il a été torturé et qu'on lui a administré des médicaments contre son gré pendant sa détention provisoire :

« On m'a torturé pour me contraindre à "avouer" tous les faits qui avaient été inventés pour m'incriminer. Si je n'avais pas fini par signer ces déclarations, je serais mort à l'heure qu'il est. Je me sens complètement broyé... »

Iskandar Khoudoberganov a été jugé en août 2002 par le tribunal de la ville de Tachkent pour « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel », « terrorisme » et « meurtre avec préméditation et circonstances aggravantes » ; il a été accusé d'avoir suivi un entraînement militaire en Tchétchénie et au Tadjikistan.

Il a été condamné à mort le 28 novembre 2002. Un diplomate qui a assisté au procès en tant qu'observateur a déclaré à Amnesty International : « C'était tellement flagrant. Ils n'ont même pas cherché à faire croire que le procès était équitable. » Tous les

recours formés par la suite contre cette condamnation ont été rejetés.

Le Comité des droits de l'homme des Nations unies et le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture ont interpellé les autorités ouzbèkes au sujet de cette affaire. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>